

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## APOLLO EMERGENTS 2027 (FR0013443231)

FIA soumis au droit français  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

Capital non garanti en cours de vie et à l'échéance

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP APOLLO EMERGENT 2027 est de permettre au porteur ayant souscrit des parts du FCP au plus tard le 3 janvier 2020 de participer, à horizon 7 ans, le 22 janvier 2027, à la performance positive de l'indice MSCI Emerging markets Daily Euro (ci-après l'« Indice »), en contrepartie d'un plafonnement de la performance de l'indice à 75% à la Date d'Echéance (correspondant à un taux de rendement annuel maximum du FCP de 8,26%) et d'un risque de perte de son capital investi (ci-après « Capital Investi ») en fonction de la performance de l'indice, selon les conditions ci-dessous :

En cas de baisse de l'Indice de plus de 40%, le porteur subira, à la Date d'Echéance, une perte en capital correspondant à l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, soit une perte de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

En cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40% inclus, le porteur bénéficiera à la Date d'échéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence.

En cas de hausse ou de stabilité de l'Indice, le porteur bénéficiera à la Date d'échéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence augmentée de la performance positive de l'Indice, avec un maximum de 75%, soit un taux de rendement annuel maximum du FCP de 8,26%.

Les performances de l'Indice sont calculées le 7 janvier 2027 par rapport à leurs niveaux respectifs du 7 janvier 2020.

**Caractéristiques essentielles du FCP :**

La Valeur Liquidative de Référence (VLR) est définie comme la plus haute valeur liquidative du FCP parmi les valeurs liquidatives dont la première porte la date de création du FCP et la dernière est celle du 6 janvier 2020, les souscriptions étant retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le Capital Investi correspond à l'investissement initial du porteur pour toute souscription transmise à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 3 janvier 2020 (inclus) à 13 heures, heure de Paris, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Le FCP est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et maintient en conséquence dans ses actifs au moins 75% de titres de toutes capitalisations de pays appartenant à l'OCDE, libellés en euros et éligibles au PEA. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette. Jusqu'à 100% de son actif pourra également être investi en parts ou actions d'OPC. Le FCP a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ou d'exposition.

**Avantages de la formule :**

Une baisse de l'Indice MSCI Emerging Markets Daily EUR comprise entre 0% et 40% observée le 7 janvier 2027 par rapport à son niveau du 7 janvier 2020, entraînerait une Performance Finale nulle.

L'indice MSCI Emerging Markets Daily EUR est un indice diversifié sectoriellement et géographiquement, représentatif des marchés actions de la zone émergente. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un pays ou un secteur donnés.

**Inconvénients de la formule :**

Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 3 janvier 2020 à 13 heures (heure de Paris) et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance.

En investissant dans ce FCP, le porteur s'expose à un risque de perte en capital si l'indice MSCI Emerging Markets Daily EUR subit une perte de plus de 40% le 7 janvier 2027 par rapport à son niveau du 7 janvier 2020. Dans ce cas, la Valeur Liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, ce qui correspond à une perte en capital de plus de 40% (soit un taux de rendement annuel du FCP inférieur à -6,99%), pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant l'indice MSCI Emerging Markets Daily EUR. Le portefeuille est constitué sans référence à l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables : Résultats nets : capitalisation plus-values nettes réalisées : capitalisation

**Autres informations :**

Durée minimum de placement recommandée : 7 ans et 18 jours. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance : 22 janvier 2027.

- Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 3 janvier 2020 inclus à 13 heures (heure de Paris).

- Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 22 janvier 2027, se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 1,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,12% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

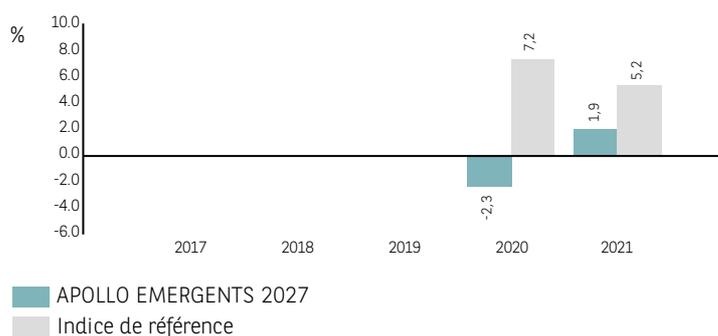
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 21 octobre 2019;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.

